

François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon représenteront la portion congrue des nouveaux programmes !

L'historien Dimitri Casali, ancien professeur d'histoire en Zone d'Education prioritaire et auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels les excellents "Ces immigrés qui ont fait la France" (2007, éd. Aubanel) et "Napoléon Bonaparte" préfacé par Jean Tulard aux éditions Larousse, écrivait récemment :

« La lecture des 116 pages des nouvelles instructions officielles pour les programmes scolaires est surréaliste pour ne pas dire affligeante.

François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon Ier vont être réduits à leur plus simple expression dans les programmes de l'année prochaine au profit des empires africains Songhaï et du Monomotapa ! Cette décision officielle a été prise cette année au nom de "l'ouverture aux autres civilisations de notre monde" et n'a pour l'instant été que très peu ébruitée. Cette nouvelle ahurissante bouleverse les grands repères et les bases de l'enseignement des jeunes Français et laisse les historiens sans voix ...

L'étude de la Révolution et l'Empire sont sacrifiés pour mieux pouvoir étudier les grands courants d'échanges commerciaux au XVIIIème et XIXème comprenant les traites négrières et l'esclavage.

Le nouveau programme de 4ème revient donc une nouvelle fois sur les traites négrières auxquelles il propose de consacrer 3 heures alors que toute l'histoire de la Révolution et l'Empire est expédiée en moins de 8 heures ... contre 12 heures auparavant.

Pire encore, le programme donne la possibilité de traiter la période de la Révolution uniquement jusqu'en 1799. Libre alors au professeur de s'abstenir totalement d'évoquer le Consulat et l'Empire de 1799 à 1815, éludant ainsi de nombreux événements fondamentaux de notre histoire ! [...]

Autre exemple édifiant, Louis qui constituait un temps fort du 1er trimestre de 4ème est remplacé par un thème appelé l' "Emergence du roi absolu ". Le Roi Soleil est désormais renvoyé en 5ème à la fin du mois de juin, au terme d'un énorme programme sur lequel on se sera longuement attardé sur les civilisations africaines du Monomotapa et Songhaï et sur la traite orientale. Le risque pour Louis XIV d'être totalement passé sous silence est donc évident ! »

En réalité, François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon Ier seront plus exactement relayés à ce que les nouveaux programmes scolaires qualifient "d'éléments de compréhension contextuels" et ne feront donc plus l'objet de chapitres d'étude à part entière dans les programmes de l'Education nationale.

Interrogeons-nous d'emblée : dans quelles proportions et quelles partitions de la culture française et européenne seront désormais interdites aux enfants et jeunes gens inscrits dans nos établissements scolaires ? Je parle bien ici des partitions de la culture française "et européenne" car il n'y a pas d'Histoire de France qui soit indépendante de l'Histoire de l'Europe, a-fortiori sur la période qui va de François Ier à Napoléon Ier. Je parle bien également de ces partitions de la culture française et européenne qui seront désormais "interdites" à nos élèves car enseigner des programmes conçus au rabais revient en réalité à ne rien enseigner du tout ! Personne n'ignore en effet qu'un ouvrier muni de mauvais outils ne fait pas un bon ouvrier : il en sera de même avec nos élèves qui, munis de bribes de savoir épars sans liens cohérents et objectifs entre eux ne comprendront logiquement plus rien ni à l'Histoire de France ni à l'Histoire de l'Europe. Nos élèves, qu'ils soient nés en France ou pas ne seront peut-être plus en mesure de définir

d'ici quelques années d'où ils viennent puisqu'ils ne comprendront pas l'histoire du pays dans lequel ils sont nés et/ou ont grandi et n'appréhenderont de fait plus tant la complexité que la richesse de son identité. A moins que nous ayons dans dix ans des élèves qui ne sachent plus que la France était habitée par nombre de peuple celtes bien des siècles avant Jésus-Christ et par conséquent bien avant de devenir gallo-romaine, ne connaissent plus l'évènement majeur qui a fait de la France la fille aînée de l'Eglise, ignorent complètement les seuls noms de François Ier, Henri IV, Louis XIV, Napoléon Ier ... mais qui en revanche, à force d'avoir entendu parler pendant des semaines des empires africains Songhaï et du Monomotapa, n'hésiteront plus à écrire d'un trait de plume et sans rire que la France serait née sous l'Empire du Grand Zimbabwe aussi appelé Monomotapa (1450-1629) ou à l'époque de l'Empire Songhaï situé en Afrique de l'Ouest et qui prospéra entre le XVème et le XVIème siècles.

Pour répondre à ma question initiale, à savoir quelles sont les partitions de la culture française et européenne qui seront désormais interdites d'accès à nos élèves par la voie de l'école républicaine et laïque française elle-même, j'ai pris connaissance des livres scolaires édités en mai 2010 et donc conformes aux nouveaux programmes. L'analyse des programmes tels qu'ils sont développés dans les livres scolaires permet toujours une lecture plus édifiante de la nature et de la qualité de l'instruction de nos élèves que n'y parviendra jamais la lecture d'instructions officielles. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce que chaque parent d'élève va découvrir à la prochaine rentrée scolaire va avoir de quoi les inquiéter sur le devenir culturel de leurs enfants. Je vais donner ici un seul exemple afin de permettre à chacun de réaliser en quoi consiste le massacre programmé par l'institution scolaire française de la culture française et européenne : la période de la Renaissance telle qu'elle est abordée par le livre scolaire d'Histoire-Géographie de classe de 5ème aux éditions Hatier imprimé en mai 2010. Mes observations sont les suivantes :

1) La Renaissance n'est plus présentée en tant que période historique : à quel siècle commence la Renaissance en France, sachant qu'elle a commencé plus tardivement qu'en Italie par exemple ? Quelle est sa durée ? Nos élèves devront dorénavant avoir la faculté de lire dans le marc de café pour le deviner !

2) A compter de la fin du Moyen-Age, les premiers chapitres étudiés en détail sont délimités de la sorte :

- Regards sur l'Afrique (VIII^{ème}-XVI^{ème} siècle), pages 110-111
- L'Empire du Mali (XIII^{ème}-XIV^{ème} siècle) proposé dans la rubrique "Découvrir" aux pages 112-113
- L'Afrique et l'empire du Mali avec pour question centrale "Comment se caractérise l'Afrique entre le VIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle ?" dans la rubrique "Connaissances" aux pages 114 et 115 de l'ouvrage scolaire.
- La traite transsaharienne dans la rubrique "Découvrir" (pages 116-117)
- La traite des Noirs (VIII^{ème}-XVI^{ème} siècle) dans la rubrique "Connaissances" (pages 118-119)
- Exercices des pages 120 à 122, les thèmes d'étude y sont les suivants : a) Etudier des sculptures africaines (VIII^{ème}-XVI^{ème} siècle) ; b) Décrire quelques aspects de l'empire du Ghana (VIII^{ème}-XII^{ème} siècle) ; c) Décrire quelques aspects de l'empire du Monomopata (XV- XVI^{ème} siècle) ; d) Décrire quelques aspects de l'empire Songhaï (XV-XVI^{ème} siècle).

3) Les chapitres qui suivent les chapitres précédemment cités abordent alors effectivement dans un second temps certains aspects fondamentaux de la Renaissance française et européenne, parmi lesquels :

- Le premier voyage de Christophe Colomb (1492) dans la rubrique "Découvrir" (pages 126-127).
- Cortès fait la conquête du Mexique (1519-1521) dans la rubrique "Découvrir" (pages 128-129).
- Les grandes découvertes et les premiers empires dans la rubrique "Cartes" (pages 130-131).
- Découvertes et conquêtes dans la rubrique "Connaissances" (pages 132-133). On désespérait presque dans le présent

contexte de voir un cours apparaître sur le sujet !

– Loin derrière l'étude des civilisations africaines, de la traite négrière et de la découverte du continent américain suivent alors dans un troisième temps des chapitres pourtant eux aussi fondamentaux : a) les bouleversements culturels et intellectuels survenus en Europe avec deux dossiers proposés à l'étude, l'un sur Florence et le second sur Michel-Ange. Parmi les foyers de la Renaissance française, un seul exemple français est cité en page 143 qui est celui du château de Chenonceau ; b) La Renaissance artistique ; c) La crise religieuse avec un dossier d'étude sur Luther en page 146 ; d) La révolution de la pensée scientifique avec un dossier d'étude intéressant par ailleurs sur la vie et l'œuvre de Galilée (pages 152-153).

– Miraculeusement, une page est encore consacrée, en fin de parcours si j'ose dire, à François Ier dans la rubrique "Découvrir" (page 162). Apparemment, il ne nous reste plus qu'à nous en satisfaire en étant surtout priés de ne pas nous plaindre de voir François Ier placé à la fin du volet consacré à la Renaissance !

Ce qui heurte, on le voit rapidement à la lecture de l'organisation des chapitres du livre d'histoire destiné aux élèves de 5ème, c'est d'observer que les nouveaux programmes laissent insidieusement croire à nos élèves que l'Histoire du continent africain, en devenant un axe d'étude majeur, serait prioritaire sur celle de la France et de l'Europe. Est-ce à dire pour autant que l'étude de la traite négrière serait un chapitre superflu dans les programmes scolaires ? En aucun cas. Pour autant, l'enseignement de l'Histoire de France ne doit pas être relayé au second plan, conduisant ainsi nos enfants à se forger la conviction selon laquelle le Ministère de l'Education nationale aurait en quelque sorte presque honte d'expliquer à ses élèves comment s'est patiemment construite l'identité française au fil des siècles et donc insidieusement l'idée que cette dernière serait finalement indigne d'être enseignée à l'école de la République.

A titre d'exemple, prenons ici celui de Napoléon Bonaparte.

Dans ce que j'ai coutume d'appeler la part d'Ombre ou de Lumière de Napoléon Bonaparte, le moins que l'on puisse affirmer, c'est que le rétablissement de l'esclavage restera comme une souillure dans l'œuvre de Napoléon Bonaparte et je n'aurais pas sur ce point l'outrecuidance de prétendre comme le fit en son temps Max Gallo sur Canal + : « Oui, Napoléon a rétabli l'esclavage aboli par la Convention en 1794 ... mais pour le sens de l'histoire cela n'était pas important. ».

Est-ce toutefois une raison pour ne faire porter la responsabilité du rétablissement de l'esclavage que sur le Premier Consul alors que tout historien objectif s'accorde volontiers à reconnaître que ses ministres et pas des moindres, notamment l'amiral Décrès et Talleyrand, l'intendant aux colonies Guillemin de Vaivre mais également Joséphine de Beauharnais qui n'a été dans cette affaire motivée que par les intérêts personnels de sa famille en Martinique, ont pesé de tout leur poids pour anéantir la décision d'abolir l'esclavage dans les colonies précédemment prise par la Convention le 04 février 1794 ? Qui se préoccupera d'expliquer désormais à nos élèves que jusqu'en 1789 au moins, Bonaparte n'était en rien un esclavagiste dans l'âme comme en témoignait son vif engouement pour les ouvrages de l'Abbé Raynal, là où l'écrivain guadeloupéen Claude Ribbe s'acharnera à l'inverse en 2005 à intenter à la mémoire de Napoléon Bonaparte un procès exclusivement à charge en le comparant à Hitler ? Appréciez l'ensemble du parcours personnel de Napoléon Bonaparte et d'Hitler et chacun constatera qu'ils n'ont fort heureusement rien en commun !

Enfin, à partir de là, que dira-t-on dorénavant d'un Jules Ferry qui, dans le cadre d'un débat sur la politique coloniale à la Chambre des députés le 28.07.1885, déclarait sans aucun complexe : « Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le droit de civiliser les races inférieures ... » Aussi choquants qu'aient été ses propos, apprendra-t-on désormais à nos élèves qu'il faut jeter aux chiens Jules Ferry, lui le père de l'école obligatoire, laïque et républicaine sans qui nombre de

ceux qui aujourd'hui crachent sans aucune vergogne sur la France n'auraient même pas encore la chance d'accéder à ce qui reste un des joyaux de l'identité française et ce en dépit de toutes les graves difficultés que rencontre actuellement notre système scolaire en état de décomposition certes bien avancé ? Doit-on en conséquence comparer Jules Ferry à Hitler ? Evidemment non ! Alors pourquoi le faire pour Napoléon Bonaparte ? Napoléon Bonaparte qui aura décidément concentré sur sa seule personne les passions les plus extrêmes ...

Autre point : que signifie exactement de laisser le libre arbitre aux professeurs de s'abstenir éventuellement d'aborder à l'avenir les périodes du Consulat et de l'Empire ? Serait-ce une manière habile pour le Ministère de l'Education nationale de se dédouaner de la responsabilité d'occulter l'étude de chapitres fondamentaux de l'Histoire de France ? Car au fond, à y bien réfléchir, ne plus aborder les périodes du Consulat et de l'Empire reviendrait à dispenser nos élèves de découvrir que c'est là que le Premier Consul de France avait dans la part de Lumière de l'héritage qu'il nous a légué à tous, institué les préfets, fait rédiger le Code civil, crée le franc germinal, instauré la Légion d'Honneur, mis en place les lycées d'Etat et l'Ecole militaire Saint-Cyr, réconcilié la France avec l'Eglise pour ne mieux que s'emparer ensuite des Etats de l'Eglise et faire emprisonner le pape sous l'Empire. C'est aussi sciemment ignorer que sous l'Empire, Napoléon commande alors l'Arc de triomphe de l'Etoile, crée le premier Conseil des prud'hommes à Lyon, la Cour des comptes, le Baccalauréat, remet à l'honneur l'Université abolie par la Révolution française, fait promulguer le Code pénal. Et que dire de la réunion du Grand Sanhédrin initiée par Napoléon Ier le 09 février 1807 et qui, chacun le sait, permettra l'assimilation des Juifs de France ? Que dire encore lorsque je constate que l'épisode de la réunion du Grand Sanhédrin n'est pas même évoquée dans le livre scolaire d'histoire publié en 2009 aux éditions Hatier (le plus fréquemment utilisé au collège) où l'on écrit à la volée "... les relations entre les catholiques et Napoléon se détériorent à partir de

1807, quand celui-ci s'empare des Etats de l'Eglise puis fait emprisonner le pape" (page 96), sans jamais à aucun moment expliquer que la réunion du Grand Sanhédrin et l'œuvre d'assimilation des Juifs de France entreprises par Napoléon Ier avaient en vérité considérablement contribué à envenimer les relations de Napoléon avec une Eglise catholique romaine alors profondément antisémite ? Les Juifs de France devraient-ils en conclure que dans la France de 2010, l'histoire de l'assimilation des Juifs de France n'aurait strictement aucun intérêt au regard de celle de la traite négrière ? Dans le même ordre logique, les protestants de France devraient-ils se convaincre qu'en faisant d'Henri IV l'une des portions congrues de l'Histoire de France, les nouveaux programmes de L'Education nationale considèreraient qu'à compter d'aujourd'hui la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598 ne serait plus tout à fait digne d'être étudiée en qualité d'édit de tolérance qui a reconnu la liberté de culte aux protestants en France ?

Je crains hélas que le Ministère de l'Education nationale française, non content d'avoir en réalité pénalisé davantage encore les élèves issus des milieux les plus pauvres pour lesquels l'école et l'accès à la culture demeurent le seul véritable ascenseur social dans un monde devenu profondément injuste et empreint de suffisance, n'ait en fin de compte cédé au chantage permanent des leaders du M.R.A.P, de S.O.S Racisme, des Indigènes de la République qui ne cessent de pourfendre une France qu'ils s'ingénient à qualifier de "raciste", de "colonialiste" quand elle n'est pas carrément "sioniste" étant bien entendu que dans l'esprit de ces organisations les présumés sionistes français seraient de fait "d'horribles colonialistes puisque, affirment-ils, Israël massacre le peuple palestinien".

C'est oublier que c'est avec ce genre de discours que les leaders du M.R.A.P, de S.O.S Racisme, des Indigènes de la République et à bien des égards de la L.I.C.R.A encouragent chaque jour un peu plus les Français vers la tentation du vote au profit des extrêmes, qu'ils soient de gauche ou de droite.

Je les invite à bien réfléchir à tout ceci plutôt que de concentrer leurs énergies à vilipender un Apéro saucisson pinard sur lequel on peut-être certes en désaccord concernant la présence du Bloc Identitaire mais qui, en toutes circonstances, n'aura jamais rendu autant service et à peu de frais à l'extrême droite française que le refus observé par exemple par la Parti Socialiste – à quelques rares exceptions près – de participer au vote sur la loi interdisant en France le port du niqab, posture que les mêmes applaudissent par ailleurs des deux mains sans se préoccuper un seul instant du devenir des jeunes filles de nos cités dites sensibles qui, sans le vote de la droite républicaine française, auraient demain encore été obligées de le porter !

Bonapartine